

FACULTE DE SANTE
COMMISSION FORMATION
Délibération n° D-CFo 2025-81

La Commission Formation de la faculté de santé, réunie en séance plénière le 13 octobre 2025 à 14h00 sur convocation du vice-doyen Formation adressée le 6 octobre 2025.

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 modifié portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

VU les statuts de la faculté de santé ;

Point de l'ordre du jour

Point n° 6- Capacités d'accès aux filières de Santé rentrée 2026-2027 - vote pour approbation

Après en avoir délibéré, la Commission Formation de la Faculté de santé approuve les capacités d'accès aux filières de Santé pour la rentrée 2026-2027

Document annexe : capacités d'accès aux filières de Santé (3 pages)

Nombre de membres constituant la commission formation : 30
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 25
Abstention : 0
Votes exprimés : 25
Contre : 0
Pour : 25

Fait à Paris, le 13/10/2025

Par délégation du doyen de la faculté
Le vice-doyen Formation



Pr Alain Cariou

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président d'Université Paris Cité et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations de la Commission
Formation de la faculté de santé, consultable au secrétariat de
la direction générale déléguée de la Faculté de Santé

Publié le : **12 NOV. 2025**
Transmis au recteur le : **12 NOV. 2025**

PASS 25-26
Capacités d'accueil Accès Santé à voter
pour la rentrée universitaire 2026-2027

60

Accès aux filières de santé – capacités TOTALES et répartition
Pour la rentrée universitaire 2026-2027

➤ Capacités totales d'accueil par filière et par parcours

	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Total
PASS / L1SpS	375	$125+2+28=155$	$37+29+7=73$	$26+5 = 31$	634
L.AS 1	64	$21+1+10=32$	$10+18+3=31$	$3+2 = 5$	132
L.AS 2 / 3	263	$88+1+20=109$	$27+29+5=61$	$17 + 3 = 20$	453
Passerelles	38	20	17	7	82
Accès direct hors UE	10	5	3	1	19
Etudiants UE	5	13	0	0	18
Total	755	334	185	64	1338

➤ Capacité totale, toutes filières confondues hors Kiné, de 1338 places en tenant compte des universités émettrices

61



Université
Paris-Saclay

62

Capacités des filières de santé – capacités venant des universités émettrices

Pour la rentrée universitaire 2026-2027

➤ Capacités totales d'accueil par filière et par parcours

CORTE	Pharmacie
PASS/L1SpS	2
L.AS 1	1
L.AS 2/3/M	1
Total	4

SPN	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique
PASS/L1SpS	7	28	5
L.AS 1	3	10	2
L.AS 2/3/M	5	20	3
Total	15	58	10

ODONTOLOGIE	SU	Paris-Saclay	UPEC	UVSQ
PASS/L1SpS	15	7	-	7
L.AS 1	2	3	10	3
L.AS 2/3/Master	13	5	6	5
Total	30	15	16	15

62



Université
Paris-Saclay

63

Capacités des filières de santé – capacités reversées à des universités réceptrices

Pour la rentrée universitaire 2026-2027

➤ Capacités totales d'accueil par filière et par parcours

UVSQ	Maïeutique
PASS/L1SpS	11
L.AS 1	0
L.AS 2/3/M	12
Total	23

63

LAS 25-26

Capacités d'accueil Accès Santé à voter pour la rentrée universitaire 2026-2027

64

Capacités en filières MMOP pour rentrée 26-27

	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Capacités totales
L.AS 1 (capacité totale)	64	21	10	3	98
Gpe Sciences	40	19	8	1	
Gpe SH	17	1	1	1	
Gpe Langues	7	1	1	1	
L.AS 2 / 3 /Master (capacité totale)	263	88	27	17	395
Gpe Sciences	227	75	19	8	
Gpe SH	28	8	6	6	
Gpe Langues	8	5	2	3	
Total des capacités	327	109	37	20	493

65